

<u>TARIFS MUNICIPAUX</u>	<u>TARIFS 2025</u>	<u>MODALITES APPLICATION 2025</u>	<u>DELIBERATIONS ANTERIEURES - ANNULE ET REMPLACE</u>
<u>CANTINE</u>			
Prise en charge par la Commune de l'augmentation du tarif de la cantine des élèves baussencs scolarisés à l'école de Maussane-les-Alpilles	1€ par élève et par jour du tarif de la cantine		Délibération n°2015-68 en date du 21 septembre 2015 - Même tarification que sur la délibération n°2024-32 en date du 3 avril 2024